

26-NOV-2009
2008-3964

INSECTICIDE PYRONIDE® 5 PRO®

Un insecticide d'espace et de contact concentré, prêt à utiliser, avec pyréthrine et butoxyde de pipéronyle. Pour enrayer des insectes nuisibles infestant les entrepôts de produits alimentaires et de tabac, les moulins, les salaisons et les usines de transformation d'aliments.

COMMERCIAL

N° D'ENREGISTREMENT 9230 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

| | |
|------------------------|-------|
| pyréthrine | 0,5 % |
| butoxyde de pipéronyle | 2,5 % |

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 10 L

Agrium Advanced Technologies RP Inc.
10 Craig St.,
Brantford, ON
N3R 7J1
519-757-0077

INSECTICIDE PYRONIDE® 5 PRO®, un produit prêt à utiliser, peut être appliqué comme insecticide de contact ou d'espace pour enrayer des mouches, pyrales du tabac, altises du tabac, pyrales indiennes de la farine, cucujides des grains et de la farine, calandres des grains, charançons du riz, blattes (coquerelles), araignées et lépismes argentés.

MODE D'EMPLOI :

Dans l'espace, le produit doit être appliqué à toutes les semaines, suivant le degré d'infestation, à un taux de 100-200 mL/100 m³ avec un appareil produisant un aérosol. Lorsque l'on utilise un générateur thermique de brouillard, ne pas appliquer plus de 320 mL/100 m³. Fermer toutes les portes et fenêtres et arrêter tous les systèmes de ventilation. Pulvériser vers le haut pour atteindre toutes les parties de la pièce, particulièrement les fenêtres, les sources de lumière et les autres endroits où il pourrait y avoir des insectes. Traiter seulement lorsque la température est au-dessous de 32 °C. Garder l'endroit hermétiquement fermé pendant au moins 30 minutes après chaque traitement. Ne pas demeurer dans l'aire traitée. Aérer l'édifice durant au moins 30 minutes avant d'y revenir. Après cette ventilation, enlever les insectes morts.

Pour un arrosage en surface, appliquer au taux de 5 L/100 m². Appliquer la pulvérisation partout dans les fissures, les crevasses et les cachettes comme les plinthes, les lieux humides, les ouvertures autour des éviers, des renvois et des tuyaux, derrière les meubles et dans les aires d'entreposage. L'insecticide doit venir en contact avec les insectes pour être efficace.

Dans les usines de transformation d'aliments et les établissements de services alimentaires, appliquer seulement lorsqu'ils NE sont PAS en service. Enlever tous les produits alimentaires avant le traitement. Couvrir toutes les surfaces qui entrent en contact avec les aliments et les laver à fond avec de l'eau potable avant de reprendre les opérations.

Pour les abattoirs et salaisons, l'utiliser seulement lorsque l'usine n'est PAS en opération. Les produits alimentaires, ingrédients ou matériaux d'emballage doivent être sortis de la pièce. Couvrir l'équipement pour la manutention des aliments. Toutes les surfaces traitées qui peuvent entrer en contact avec la viande ou d'autres produits alimentaires doivent être lavées et rincées à fond à l'eau potable après le traitement et avant le réutilisation pour le conditionnement des aliments.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Peut être nuisible en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter d'en respirer les vapeurs. Porter un masque ou appareil respiratoire lors de la vaporisation. Porter des vêtements de protection. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond au savon et à l'eau après l'avoir manipulé. **LE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DE PÉTROLE.** Ne pas l'entreposer, verser ou utiliser près d'une flamme nue. Garder ce produit à une distance prudente du feu, des flammes découvertes, des ampoules électriques allumées et des autres sources de chaleur. Ne pas utiliser cette pulvérisation à base d'huile sur des planchers en carrelage, ni sur des tapis à dos en caoutchouc. Ne pas pulvériser sur des surfaces vernies ou en plastique. Ne jamais pulvériser à moins de 1 mètre d'aucun tissu. Toxique pour les poissons. Éviter de contaminer les denrées, les moulées et les approvisionnements d'eau.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'éclaboussement dans les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'absorption,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le traitement des diverses réactions est symptomatique. Danger : Ce produit contient des distillats de pétrole.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))